

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 POUR : 11 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-quatre Le 11 avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Nadine CUSIN, 1 ^{ère} Adjointe <u>Date de convocation</u> : Le 26 mars 2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Cécile CASSOU-LENS, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)s avec procuration</u> : Odette LAUDE, Arnaud POLLET, <u>Absent(e)s sans procuration</u> : Pascal GROSFORT, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D24-07

Objet : TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Nadine CUSIN, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2023**, dressé par Monsieur Vincent TISSOT, Maire, qui a quitté la salle.

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	843 119.30	431 163.22	0	431 163.22	843 119.30
Opérat.de l'exercice	812 009.98	1 214 408.54	290 745.10	558 430.23	1 102 755.08	1 772 838.77
Totaux	812 009.98	2 057 527.84	721 908.32	558 430.23	1 533 918.30	2 615 958.07
Résultats définitifs		1 245 517.86	163 478.09			1 082 039.77

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

➤ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

La Présidente,
Nadine CUSIN



Certifiée exécutoire le 12/04/2024
Transmise en Sous-Préfecture le 15/04/2024
Affichée le 15/04/2024